

RESEAU ENFANCE COSSONAY ET REGION (AJERCO)

Préavis du Comité de direction No 03/2021 Rémunération des membres du CODIR de l'AJERCO pour la durée de la législature 2021-2026

Rapport de la commission de gestion au Conseil intercommunal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de :

- Véronique Brocard
- Nicole Reymond
- Chantal Di Lallo
- Lionel Vidoudez
- Valérie Faine (excusée)

a été convoquée par le CODIR de l'AJERCO le 16 septembre 2021 à Penthalaz afin d'examiner le préavis susmentionné.

Avec ce préavis, il est demandé au Conseil Intercommunal d'autoriser le CODIR à percevoir les rémunérations suivantes:

1. Vacation à l'heure à CHF 45.00 / heure
2. Indemnité pour utilisation d'un véhicule privé, par km à CHF 0.70 / km.
3. Remboursement des frais de représentation : Selon pièces justificatives

Les rémunérations sont identiques à la législature précédente.

Conclusions :

Après avoir pris connaissance du préavis no 03/2021 **Rémunération des membres du CODIR de l'AJERCO pour la durée de la législature 2021-2026**

- Oüi le rapport du Comité de Direction
- Oüi le rapport de la Commission de gestion
- Vu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

La Commission de gestion propose au Conseil intercommunal d'adopter le préavis no 03/2021 du Comité de Direction.

Senarclens, le 04.10.2021

Lionel Vidoudez, Senarclens, rapporteur



Nicole Reymond, La Sarraz



Véronique Brocard, Dizy



Di Lallo

Chantal Diallo, Vuflens-la-Ville

